

SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE

DU

COMTE DE LEVIS

---

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888

---

BUREAU DE DIRECTION .

ISIDORE

BÉGIN, Ecr.,  
*Président.*

NARCISSE CANTIN, Ecr.,  
*Vice-président.*

DIRECTEURS :

MM. F. X. COUILLARD, N. P.  
HUBERT GUAY,  
THOMAS DEMERS,  
EUGÈNE CARRIER,  
DAVID LAROSE,  
JULIEN LAMBERT,

MM. PIERRE CANTIN, père,  
CHARLES BÉGIN,  
BENJAMIN MOFFETTE,  
OLIVIER DEMERS,  
ANTOINE HALLÉ,

L. N. CARRIER, N. P., Secrétaire-Trésorier.

*Levis*

LÉVIS :  
IMPRIMERIE MERCIER & CIE.,

1888

Les aspira  
acun des Dire  
ux qui n'aur  
ons imposées

20 La sou  
résente année.

30 Les con

40 Tout c  
ement sera po  
es prix, et le p

50 Nul co  
excepté pour le  
ans plus d'une  
talons de 4 à 13  
ans et au-dessu

60 Lorsq  
veau ce printe

70 Les b  
cas, ainsi que t

80 Lorsq  
l'animal ou l'at  
des juges d'en

90 Les an  
que les juges p  
qui seraient vi  
propriétaire ou  
un endroit aut  
concours.

100 Les  
Arshires devro  
mains du Secr

110 Les  
vront avoir  
r lui-même  
18546

## REGLEMENTS

---

Les aspirants compétiteurs devront avoir payés, au Secrétaire ou à chacun des Directeurs, leur souscription, le ou avant le 1er Mai prochain, et ceux qui n'auront pas payés avant cette date ne seront admis qu'aux conditions imposées par la Société.

2o La souscription de chacun des souscripteurs est fixée à \$4, pour la présente année.

3o Les compétiteurs devront résider dans les limites du comté de Lévis.

4o Tout concurrent convaincu d'avoir obtenu quelque prix frauduleusement sera poursuivi avec rigueur par le comité, pour la remise de tous ses prix, et ne pourra plus être souscripteur.

5o Nul compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe, excepté pour les animaux de race, et aucun animal ne pourra concourir dans plus d'une classe. Celui qui aura eu un premier prix pour les juments, étalons de 4 à 12 ans, les vaches à lait, les mères brebis, les béliers de deux ans et au-dessus, ne pourra plus concourir pour le même animal.

6o Lorsque les juges ne seront pas convaincus qu'une vache a eu un veau ce printemps, telle vache n'aura droit à aucun prix.

7o Les brebis devront avoir eu des petits en 1888, et avoir été tondues, ainsi que tous les autres moutons, le ou après le 1er Mai 1888.

8o Lorsqu'il n'y aura qu'un seul compétiteur dans une classe, ou que l'animal ou l'article ne méritera point de prix, il sera laissé à la discrétion des juges d'en accorder ou de le retrancher.

9o Les animaux mis aux concours devront être attachés de façon à ce que les juges puissent les examiner facilement. Les taureaux, étalons, etc., qui seraient vicieux devront être soigneusement attachés, ou tenus par le propriétaire ou toute autre personne. Tout animal laissé libre et placé à un endroit autre que celui indiqué par les directeurs, sera mis hors de concours.

10o Les personnes qui exhiberont des animaux de races Durhams & Arshires devront produire le *petitgreu* de tel animal, et le laisser entre les mains du Secrétaire-Trésorier jusqu'après l'Exposition.

11o Les produits industriels, domestiques, et ceux de la laiterie, devront avoir été fabriqués dans le comté, durant l'année, par le compétiteur lui-même, un membre de sa famille, ou quelqu'un sous sa direction.

Les compétiteurs ne pourront mettre leurs noms, ni leurs initiales sur les animaux ou sur les articles exhibés, sous peine d'être exclus du concours.

13o Tout propriétaire d'animaux, de grains ou légumes, de manufactures domestiques, etc., ne pourra les écouler et enlever du lieu de l'exposition qu'à trois heures de l'après-midi.

14o Les articles ou objets apportés au concours devront être exposés au lieu de l'exposition avant neuf heures du matin, et porter un numéro dont le Secrétaire-Trésorier gardera un semblable par devers lui, avec le nom du compétiteur.

15o Tous les articles offerts à la concurrence, devront, de bonne foi, appartenir au concurrent, et avoir été sa propriété au moins trois mois avant l'exposition, et il en sera de même des animaux qui, de plus, devront rester en la possession des concurrents, et en nature excepté les taureaux de 2 ans que l'exposant pourra vendre ou châtrer, ainsi que les verrats de un an, savoir : les moutons pendant les six mois, les taureaux pendant les douze mois, et les autres animaux pendant les trois mois, au moins qui suivront l'exposition.

16o Tout animal engraisé pour la boucherie ne pourra concourir.

17o Les grains et légumes seront examinés sur pied, et jugés ainsi par le ou les experts.

18o Les terres neuves à la charrue et la herse seront visitées avec leurs récoltes, mais les concurrents ne pourront, à la fois, avoir un prix pour terre neuve et un prix pour les grains ensemencés dessus.

19o Toute personne qui voudra concourir pour les grains, légumes terres neuves, devra notifier le Secrétaire-Trésorier d'hui au 1er juillet prochaine et payer entre ses mains \$0.25 pour la visite de chacun des grains, \$0.25 pour la visite des terres neuves, et \$0.12½ pour la visite de chacun des légumes, pour aider à faire face aux dépenses des experts, qui seront tenus de faire la visite. Le temps pour procéder à la dite visite devant être fixé plus tard par le comité.

20o Les compétiteurs devront se soumettre aux règlements de la Société. Lorsqu'il y aura quelque doute, le comité nommé par le concours en décidera.

21o L'examen des grains, légumes et terres neuves sera fait par un juge choisi par les directeurs.

22o Les personnes désirant concourir seront tenues, si on l'exige, avant de faire les entrées, de produire leur carte de membre au Secrétaire ou à la personne les remplaçant.

23o La vente des boissons enivrantes, sur le terrain de l'exposition, est strictement défendue.

24o Les Directeurs,

24o N

25o Les souscripteurs  
membres du jury

Lévis,

240 Les difficultés surgissant dans les concours seront réglées par les directeurs, lorsque la question ne sera point du ressort d'un comité spécial.

240 Nul animal châtré ne pourra être admis au concours.

250 Les compétiteurs devront être membres de la Société et avoir payé leur souscription, lors de la visite de leurs terres, ou la payer entre les mains du jury.

Lévis, 12 Janvier 1888.

ISIDORE BÉGIN,  
Président,  
L. N. CARRIER,  
Secrétaire-Trésorier

L

qui seront dist

à St Dav

H

1ère section.-

2ème section.-

3ème section.-

4ème section.-

5ème section.-

6ème section.-

7ème section.-

# LISTE DES PRIX

*qui seront distribués à l'Exposition du Comté de Lévis, qui se tiendra  
à St David de l'Auberivière, sur la propriété de M. George  
Huard, le 21 septembre 1888, à 9 heures A. M.*

---

## PREMIERE DIVISION

---

### LES ANIMAUX.

---

#### Première Subdivision

---

#### ESPECE CHEVALINE

---

1ère section.—ETALONS DE 4 et 12 ANS:

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00.

2eme section.—ETALONS DE 3 ANS:

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00

3eme section.—ETALONS DE 2 ANS:

1er prix, \$3.00; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$2.00.

4eme section.—ETALONS DE 1 AN:

1er prix, \$2.50; 2e prix, \$2.00; 3e prix, \$1 00.

5eme section.—JUMENTS POULINIÈRE, AVEC LE POULIN:

1er prix, \$5.00; 2e prix, \$4.00; 3e prix, \$3 00; 4e  
prix, \$2.50; 5e prix, \$2 00; 6e prix, \$1.50.

6eme section.—POULICHES DE 3 ANS:

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00.

7eme section.—POULICHES DE 2 ANS:

1er prix, \$4 00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2 00.

8eme section.—POULICHES DE 1 AN:

1er prix, \$3.00; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$2.00; 4e prix, \$1.50.

---

Deuxième Subdivision.

---

ESPECE BOVINE.

---

1ere classe.—BŒUFS DE 2 ANS ET PLUS:

10eme section.—DURHAMS:

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00.

11eme section.—AYRSHIRES:

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00.

12eme section.—RACES CROISEES DE DEUX ANS :

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00; 4e prix, \$1.50; 5e prix, \$1.00.

2eme classe.—BŒUFS DE UN AN :

13eme section.—DURHAMS .

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00

14eme section.—AYRSHIRES :

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00.

15eme section.—RACES CROISEES :

1er prix, \$3.00; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$2.00; 4e prix, \$1.50; 5e prix, \$1.25; 6e prix, \$1.00.

3eme classe.—VACHES A LAIT DE DEUX ANS ET PLUS ;

16eme section.—

1er prix, \$6.00; 2e prix, \$5.50; 3e prix, \$5.00; 4e prix, \$4.50; 5e prix, \$4.00; 6e prix, \$3.50; 7e prix, \$3.00; 8e prix, \$2.50; 9e prix, \$2.00; 10e prix, \$1.50; 11e prix, \$1.25; 12e prix, \$1.00.

4eme classe.—GENISSES DE DEUX ANS:

17e section.—

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.50; 3e prix, \$3.00; 4e prix, \$2.50; 5e prix, \$2.00; 6e prix, \$1.00.

5eme classe.—GENISSES DE UN AN :

18eme section.—

1er prix, \$3.50; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.50; 4e prix, \$2.00; 5e prix, \$1.50; 6e prix, \$1.50; 7e prix, \$1.00.

6eme classe

7eme classe

23eme section

24eme section

25eme section

26eme section

27eme section

28eme section

29eme section

6eme classe.—VEAUX DE L'ANNEE (femelles)

19eme section.—

1er prix, \$3.50 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix, \$2.00 ; 5e prix, \$1.50 ; 6e prix, \$1.00.

7eme classe.—VEAUX DE L'ANNEE, (mâles).

20eme section.—DURHAMS :

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00.

21eme section.—AYRSHIRES :

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ;

22eme section.—RACES CROISEES :

1er prix, \$3.50 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix, \$2.00 ; 5e prix, \$1.00.

---

### Troisième Subdivision.

---

#### ESPECE OVINE

---

23eme section.—MOUTONS.—MALES AGES DE 2 ANS ET PLUS:

1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.

24eme section.—MALES DE UN AN:

1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50.

25eme section.—MALES DE L'ANNEE:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00.

26eme section.—DEUX FEMELLES AGEES DE PLUS DE 2 ANS:

1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.25 ; 3e prix, \$2.00 ; 4e prix, \$1.50 ; 5e prix, \$1.25 ; 6e prix, 1.00.

27eme section.—DEUX FEMELLES DE UN AN:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00.

28eme section.—DEUX FEMELLES DE L'ANNEE:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00.

---

### Quatrième Subdivision

---

#### ESPECE PORCINE

---

29eme section.—COCHONS MALES AU-DESSUS D'UN AN.

1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00.

- 30eme section.—MALES AU-DESSOUS D'UN AN:  
1er prix, \$4.00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.00 ; 4e  
prix, \$1.00.
- 30eme section A.—TRUIES AU-DESSOUS D'UN AN:  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e  
prix, \$1.00.

---

CINQUIEME SUBDIVISION

---

GALLINACÉES ET PALMIPÈDES.

---

- 31eme section.—1 COQ D'INDE ET 2 POULES D'INDE:  
1er prix, \$1.50 ; 2e prix, \$1.00 ; 3e prix, 50 cts.
- 32eme section.—1 COQ ET DEUX POULES:  
1er prix, \$1.50 ; 2e prix, \$1.00 ; 3e prix, \$0.50:
- 33eme section.—UN CANARD ET DEUX CANES:  
1er prix, \$1.50 ; 2e prix, \$1.00 ; 3e prix, \$0.50.
- 34eme section.—UN JARS ET DEUX OIES:  
1er prix, \$1.50 ; 2e prix, \$1.00 ; 3e prix, \$0.50.

35eme section

36eme section

37eme section

38eme section

39eme section

40eme section

41eme section

DEUXIEME DIVISION

---

PRODUITS DE LA FERME

---

Première Subdivision

---

CÉRÉALES

---

35eme section.—BLE (1 arpent):

1er prix, \$5.00; 2e prix, \$4.00; 3e prix, \$3.00; 4e prix, \$2.50; 5e prix, \$2.00; 6e prix, \$1.50; 7e prix, \$1.25; 8e prix \$1.00.

36eme section.—POIS (1 arpent):

1er prix, \$5.00; 2e prix, \$4.00; 3e prix, \$3.00; 4e prix, \$2.00; 5e prix, \$1.50; 6e prix, \$1.00.

37eme section.—GROSSE ORGE ( $\frac{1}{2}$  arpent):

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00; 4e prix, \$1.00.

38eme section.—SARRASIN (1 arpent):

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.00; 4e prix, \$1.00.

39eme section.—AVOINE (2 arpents):

1er prix, \$5.00; 2e prix, \$4.50; 3e prix, \$4.00; 4e prix, \$3.50; 5e prix, \$3.00; 6e prix, \$2.50; 7e prix, \$2.00; 8e prix, \$1.50; 9e prix, \$1.25; 10e prix, \$1.00.

40eme section.—LIN ( $\frac{1}{4}$  arpent)

1er prix, \$4.00; 2e prix, \$3.00; 3e prix, \$2.50; 4e prix, \$2.00, 5e prix, \$1.00.

41eme section.—BLE D'INDE (grandeur  $\frac{1}{2}$  arpent, il en sera exhibé 10 échantillons)

1er prix, \$3.00; 2e prix, \$2.00; 3e prix, \$1.00.

---

## Deuxième Subdivision

### LÉGUMES

- 42eme section.—FEVES (Grandeur  $\frac{1}{4}$  arpent, il en sera exhibé  $\frac{1}{4}$  de minot)  
1er prix, \$3 00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.
- 43eme section.—PATATES (1 arpent)  
1er prix, \$4 50 ; 2e prix, \$1.00 ; 3e prix, \$3 50 ; 4e prix, \$3.00 ; 5e prix, \$2.50 ; 6e prix, \$2.00 ; 7e prix, \$1 50 ; 8e prix, \$1 25 ; 9e prix, \$1.00.
- 44eme section.—NAVETS JAUNES (Grandeur,  $\frac{1}{4}$  d'arpent, il en sera exhibé 10 échantillons)  
1er prix, \$4 00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix, \$2 00 ; 4e prix, \$1.00.
- 45eme section.—BETTES A VACHES (Grandeur  $\frac{1}{4}$  d'arpent, il en sera exhibé 10 échantillons.  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.50 ; 3e prix, \$2.00 ; 4e prix, \$1 00.
- 46eme section.—CHOUX DE SIAM (Grandeur  $\frac{1}{4}$  d'arpent, il en sera exhibé 10 échantillons)  
1er prix, \$4 00 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2 50 ; 4e prix, \$2.00 ; 5e prix, \$1.00.
- 47eme section.—CAROTTES (Grandeur,  $\frac{1}{8}$  d'arpent, il en sera exhibé 1 échantillon)  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.
- 48eme section.—OIGNONS (Grandeur,  $\frac{1}{8}$  d'arpent, il en sera exhibé 5 échantillons)  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.50 ; 3e prix, \$2.00 ; 4e prix, \$1.50 ; 5e prix, \$1.25 ; 6e prix, \$1.00.
- 49eme section.—CHOUX ( $\frac{1}{8}$  d'arpent, il en sera exhibé 10 échantillons)  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.50 ; 3e prix, \$2.00 ; 4e prix, \$1.50 ; 5e prix, \$1.00.

## Troisième Subdivision

### PLANTES

- 50eme section.—TABAC (Grandeur  $\frac{1}{8}$  d'arpent, il en sera exhibé 10 échantillons)  
1er prix, \$3.50 ; 2e prix, \$3.00 ; 3e prix, \$2.50 ; 4e prix, \$2.00 ; 5e prix, \$1.00.

Quatrième Subdivision

PRODUITS INDUSTRIELS

- 51eme section.—BEURRE (10 lbs). La tinette ou le pot de grès de beurre devra être susceptible d'être renversé).  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.50 ; 3e prix, \$2.00 ; 4e prix, \$1.50 ; 5e prix, \$1.00.
- 52eme section.—SUCRE D'ERABLE (10 lbs) :  
1er prix, \$3.00 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.00.
- 53eme section.—SAVON DU PAYS (10 lbs) :  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

CINQUIEME SUBDIVISION

MANUFACTURES DOMESTIQUES

- 54eme section.—TOILE DU PAYS (5 verges) :  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.
- 55eme section.—ETOFFE CROISEE PURE LAINE, PAS PRESSEE NI FOULEE (5 verges) :  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.
- 56e section.—FLANELLE DE COULEUR—PURE LAINE, PAS PRESSEE NI FOULEE (5 verges):  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.06.
- 57eme section.— FLANELLE BLANCHE, PURE LAINE, PAS LAVEE (5 verges) :  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.
- 58eme section.—CARISEE, pas pressé ni foulé (5 verges)  
1er prix, \$2.50 ; 2e prix, \$2.00 ; 3e prix, \$1.50 ; 4e prix, \$1.00.

59eme section.—COUVERTES DE LAINE:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00.

60eme section.—COUVREPIEDS TOUT EN LAINE:

1er prix, \$2.00 ; 2e prix, \$1.50 ; 3e prix, \$1.00.

---

### TROISIEME DIVISION

---

#### TERRES NEUVES

---

61eme section.—TERRES NEUVES A LA CHARRUE ET ENSEMENCEE:

1er prix, \$5.00 ; 2e prix, \$4.00 ; 3e prix, \$3.00 ; 4e  
prix, \$2.00

62eme section.—TERRES NEUVES A LA HERSE ET ENSEMENCEE:

1er prix, \$5.00 ; 2e prix, \$4.00 ; 3e prix, \$3.00 ; 4e  
prix, \$2.00.

---

#### INSTRUMENTS ARATOIRES ET D'INDUSTRIE

---

A la personne qui introduira ou améliorera notablement  
quelques instruments aratoires ou d'industrie, le montant du  
prix est laissé à la discrétion du comité.

ISIDORE BÉGIN,

Président,

L. N. CARRIER,

Secrétaire-Trésorier